



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 MARS 2023

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **41**
- représentés : **4**
TOTAL 45

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	- - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTNER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Thierry KLEIN	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
Mme Mireille RODRIGUEZ	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

-

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET – SEISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE D'URGENCE ET DE SOLIDARITE AUX POPULATIONS

N° 23-10

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1, modifié par la loi N° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière et interrégionale ;

CONSIDERANT la volonté des élus de notre territoire de venir en aide aux populations turques et syriennes, suite aux séismes qu'elles viennent de subir ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes constitue la bonne échelle d'intervention à ce titre,

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 16 février 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

suite aux séismes en TURQUIE et en SYRIE, de venir en aide aux populations sinistrées à hauteur de 1,00 € par habitant, soit un montant total de 41.197,00 €, en :

- d'une part, allouant une subvention exceptionnelle de 20.000,00 € à l'association CERCLE D'AMITIE FRANCE TURQUIE (C.A.F.T.),
- d'autre part, abondant de 21.197,00 € le Fond d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) à ce titre,

dit

que les crédits correspondants seront inscrits au compte 65748 du Budget Primitif de l'Exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Pascal GEHIN

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 7 mars 2023
- publication sur le site internet le : 7 mars 2023

Acte à classer**DE-23-10**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-07T11-54-41.00 (MI243590921)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230302-DE-23-10-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE
: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE D'URGENCE ET DE
SOLIDARITE AUX POPULATIONS

Date de décision : 02/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [23-10 FB SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE SUBVENTION D'AIDE D'URGENCE E AUX POPULATIONS.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/03/23 à 11:54

Par **SEGUIN Muriel****Transmis**

Date 07/03/23 à 11:54

Par **SEGUIN Muriel****Accusé de réception**

Date 07/03/23 à 12:11